



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

L'élection présidentielle maintenant passée, la CFR mobilise ses équipes de Délégués régionaux et départementaux vers les candidats aux élections législatives de juin prochain. Pour cette nouvelle mandature, et comme prévu, les Délégués vont disposer du nouveau logiciel de gestion de leurs contacts avec les futurs députés, leur facilitant non seulement la transmission des positions prises par les instances de la CFR à la suite des propositions faites par ses Commissions, mais aussi dans le suivi des actions engagées par les élus de la République notamment dans le rétablissement du pouvoir d'achat par une indexation des pensions régulièrement corrigée, à minima, de l'inflation.
Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 25 avril 2022

Actualité : Sur le sujet de l'âge de départ à la retraite à 64 ou 65 ans avec une clause de revoyure, la CFR rappelle ses positions pour un régime de retraite universelle afin qu'il y ait une égalité de traitement entre tous les Français, un équilibre des comptes et que les critères retenus pour les pensions de réversion soient les mêmes pour tous. Un courrier avait déjà été envoyé ; un nouveau, renouvelant les positions de la CFR, est adressé au Président de la République (voir en annexe).

Comptes 2021 et Budget 2022 : Le Bureau valide les chiffres présentés après examen du compte de résultats 2021 qui laisse apparaître un excédent de trésorerie. Le budget 2022 pourrait se solder par un déficit lié à la provision à constituer pour l'engagement de la procédure prévue pour le dépôt d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité - QPC – pour le dossier de contestation de la cotisation du 1% maladie considérée comme indûment prélevée sur les retraites complémentaires.

Assemblée générale : Sa tenue est confirmée pour le 30 juin au FIAP ; 15 délégués de chacune des Fédérations y sont invités. Les présidents (es) des Commissions ont à préparer leur rapport en vue de leur présentation prévue à l'ordre du jour.

Questions diverses : Une initiative de la Direction Ministérielle de la Transformation Publique d'ERASMUS et de la CNAV, résultat d'un partenariat lancé par la Communauté Européenne dont 3 pays membres : la Belgique, l'Espagne et la France, permet de proposer le partage de son logement avec des étudiants et personnes âgées. Peu connu, le but de cette cohabitation intergénérationnelle est de créer un lien entre des individus d'âges différents et donc d'un consentement à la solidarité : « Nous partageons, nous prenons soin » (« We share we care »). Des contrats sont établis entre les deux parties, un loyer modeste de 350 €/mois (non imposable conformément à un accord obtenu du ministère des Finances) est versé à la personne accueillante. Selon les statistiques, les personnes de plus de 75 ans sont les principales intéressées.

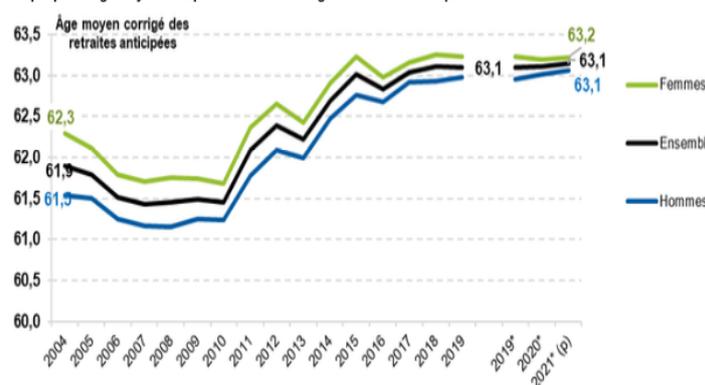
Les 13 000 exemplaires commandés du « Quatre pages » commandés par les Fédérations leur seront directement adressés.

Commission « Retraite » - 25 avril 2022

Le graphe ci-contre (source CNAV) montre l'évolution de l'âge effectif de départ à la retraite depuis une quinzaine d'années (hors retraites anticipées). 70 % des Français continuent à considérer son caractère injuste, notamment eu égard à la proposition du candidat/Président de le porter à 64/65 ans. Les entrées précoces dans la vie active, les carrières longues ou particulièrement pénibles doivent tenir compte des situations individuelles comme la CFR l'a toujours préconisé. Le pouvoir d'achat, et donc la revalorisation des pensions, devient brûlant au regard de l'inflation galopante qui se développe. Nous aurons à rester très attentifs au détail des mesures qui semblent devoir être prises - avec leur lot de détail encore très imprécis - dès le début de l'été pour les régimes de base et assimilés.

Âge effectif de départ à la retraite depuis 2004

Graphique 1 : Âge moyen de départ à la retraite corrigé des retraites anticipées



(p) : prévision

Remarque : Entre 2004 et 2019 (partie gauche du graphique), sont comptabilisés les retraités, anciens travailleurs salariés. A partir de 2019* (partie droite du graphique) sont comptabilisés les retraités anciens travailleurs salariés et indépendants.
Source : CNAV.

Comité de pilotage « Mutualia » du 3 mai 2022

Consacré à l'évolution du développement du contrat sur le premier trimestre 2022, la Commission constate avec encouragement un décrochage favorable de + 60 % des contrats souscrits du 31/12/2021 au 31/03/2022. Cependant cette évolution reste très éloignée du potentiel de souscriptions attendu des Fédérations. À suivre ...